

PRINTEMPS ÉTÉ AUTOMNE



EN FRANCE

VILLAGES DE VACANCES,
HÔTELS & RÉSIDENCES LOCATIVES
A L'ÉTRANGER
SÉJOURS & CIRCUITS



Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Bretagne, avec la SRIAS Bretagne et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

- Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF l'Esprit Vacances en France et à l'étranger.
- Des villages et résidences de vacances à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.
- Des séjours et circuits à l'étranger, locations en Espagne et Italie, hôtels clubs en Méditerranée ou circuits aux quatre coins du monde.

CUMULEZ LES AVANTAGES !

La SRIAS participe à vos frais de séjours en plus des remises tarifaires accordées par VTF.

Détails et modalités page suivante

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- 12% de remise sur les villages et résidences VTF en France*
- 5% de remise sur les voyages et les villages "partenaires"
- Adhésion VTF offerte (valeur 40 €)
- Accès aux offres solidaires SRIAS : VTF propose une sélection de destinations pour les agents dont le quotient familial VTF est inférieur ou égal à 1150€. Non cumulable avec remise partenaire.

VTF pratiquant une tarification variable en fonction du quotient familial (p riodes grisées des grilles tarifaires), la remise sera de moins 17% pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 680€ **Non cumulable avec la remise de 12%*

NB : Les remises sont cumulables avec les offres première minute "IDvacances" et les Early Booking des séjours étranger sans transport (voir brochures et site web) Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et les "IDfûtées"



Brochures gratuites
sur demande

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

PAR TÉLÉPHONE

04 42 123 200 / Numéro non surtaxé

(impératif si vous souhaitez cumuler la participation SRIAS + la remise VTF)

PAR INTERNET

www.vtf-vacances.com (espace CE et collectivités)

avec le code **775782** (seules les remises VTF seront appliquées)

Pour obtenir la subvention SRIAS, réservez par téléphone



MODALITÉS PRATIQUES 2020

Ai-je droit à une participation de la SRIAS Bretagne ?

- Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Bretagne peuvent bénéficier d'une subvention en 2020.
- Au minimum 10% d'aide par agent.

Montant de la participation

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation pour 2020
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer

Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

- En 2020, les agents ne peuvent bénéficier que d'une seule participation SRIAS pour l'année civile
- Si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile.
- Les séjours doivent être de 7 jours minimum.
- Les participations SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2020.
- Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS		
Tranches	Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	30%
2 ^{ème} tranche	De 901 à 1500€	25%
3 ^{ème} tranche	De 1501 à 2500€	20%
4 ^{ème} tranche	+ de 2501€	10%

Toutes nos promos et bons plans
sur www.vtf-vacances.com

